

Direction régionale des finances publiques
de la Réunion

7, avenue André Malraux CS 21015
97744 St Denis Cedex 9

DÉCISION PORTANT NOMINATION AUX FONCTIONS DE CONCILIATEUR FISCAL DÉPARTEMENTAL ET
CONCILIATEUR FISCAL ADJOINT

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de La Réunion,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la date d'installation de M. Gilles DESHAYES dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

décide

Article 1^{er} : Sont désignés :

➤ Conciliateur fiscal départemental

Monsieur Gilles LE PODER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion fiscale à la direction régionale des finances publiques de La Réunion ;

➤ Conciliateurs adjoints

- Monsieur Sébastien DANJOU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du contrôle fiscal et des affaires juridiques ;

- Monsieur Alban MARNIER, inspecteur principal des finances publiques, adjoint du responsable de la division du contrôle fiscal et des affaires juridiques ;

- Monsieur Eric AH-THIANE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du réseau fiscal

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Saint Denis le 1^{er} septembre 2017



Gilles DESHAYES